

Ethna-DEFENSIV

R.C.S. Luxembourg K817

Rapport annuel et comptes annuels révisés
au 31 décembre 2022

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
Rapport de la direction du fonds	2
Répartition géographique par pays et répartition sectorielle d’Ethna-DEFENSIV	6-7
Composition de l’actif net du fonds Ethna-DEFENSIV	10
Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV	13
Composition de l’actif d’Ethna-DEFENSIV au 31 décembre 2022	17
Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022	25
Rapport du Réviseur d’Entreprises agréé	33
Annexe conformément au Règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)	36
Gestion, distribution et conseil	45

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clés, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des agents payeurs, du distributeur de chaque pays de commercialisation et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

2 La direction du fonds produit le présent rapport sur ordre du Conseil d'administration de la Société de gestion :

Chers investisseurs,

Après la « grande relance » post-pandémie en 2021, l'année 2022 a été une nouvelle année difficile pour l'humanité comme pour l'économie mondiale. Elle a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une nouvelle progression des infections à la COVID-19, en particulier en Chine, une explosion de l'inflation à des niveaux inégalés depuis des décennies et un net ralentissement de la croissance mondiale. Les banques centrales ont nettement durci leur politique pour lutter contre l'inflation. Des suites de ce durcissement politique, les marchés d'actions du monde entier ont perdu environ un cinquième de leur valeur en 2022 – leur moins bonne performance depuis la crise financière de 2008. Les marchés obligataires ont eux aussi essuyé de lourdes pertes en 2022 : les indices représentatifs des obligations d'État et des obligations d'entreprises ont perdu environ 16 % au cours de l'année. Les pertes totales sur les marchés d'actions et les marchés obligataires sont estimées à plus de 30.000 milliards de dollars, dépassant ainsi les pertes de la crise financière mondiale.

Et pourtant, les prévisions pour 2022 étaient généralement optimistes. On espérait une croissance solide et un recul de l'inflation. Les banques centrales espéraient que l'inflation retomberait une fois surmontés les problèmes d'approvisionnement liés à la pandémie.

L'économie mondiale a toutefois été frappée par deux chocs d'envergure. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a secoué le monde entier et causé des souffrances incommensurables à la population ukrainienne. Cette guerre ainsi que les sanctions infligées par les États-Unis et l'Europe ont provoqué une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et ont renforcé la pression à la hausse des prix, portant l'inflation à un niveau record.

De nouveaux foyers de Covid en Chine en lien avec la politique zéro-Covid chinoise ont provoqué un choc au niveau de l'offre qui a pesé lourdement sur l'économie mondiale, freiné la croissance et poussé l'inflation encore plus à la hausse. Étant donné que l'inflation avait atteint son niveau le plus élevé depuis des décennies et que la pression sur les prix augmentait, les banques centrales du monde entier ont décidé d'accélérer le durcissement de leur politique monétaire afin de limiter la demande globale, de faire retomber l'inflation et de modérer les attentes d'inflation à long terme.

L'inflation élevée, la politique plus dure des banques centrales et l'incertitude importante ont troublé les perspectives économiques. L'activité économique mondiale a connu un ralentissement synchronisé, et la pression des prix s'est étendue de l'inflation globale à l'inflation de base. Sur les derniers mois de l'année, lorsque l'on aperçu les premiers signes indiquant que l'inflation pourrait avoir passé son maximum dans de nombreuses parties du monde, les banques centrales du monde entier ont commencé à ralentir le rythme de leur durcissement. L'inflation s'est toutefois propagée, et les augmentations généralisées des salaires, des loyers et des prix des services créent un risque d'ancrage.

L'économie mondiale se trouve à l'aube d'une période incertaine, ce qui explique la grande variété des pronostics économiques actuels. Les perspectives pour 2023 dépendront dans une large mesure de l'évolution de l'inflation, de la résilience des économies et de la manière dont les États et les banques centrales fixeront leurs politiques budgétaires et monétaires. La forte pression à la hausse des prix reste la principale menace pesant sur l'économie mondiale en 2023. Plusieurs banques centrales ont annoncé une modération de leur cycle de durcissement ou ont déjà commencé à modérer leur durcissement. La politique monétaire produit ses effets avec un certain retard, ce qui fait que nous devons attendre les prochains trimestres pour observer l'effet complet des mesures de politique monétaire prises jusqu'à présent. Les banques centrales du monde entier vont s'efforcer d'éviter une récession. Nous partons toutefois du principe qu'elles vont continuer de définir leur politique monétaire en vue d'endiguer l'inflation afin de ne pas susciter l'anticipation d'une inflation durablement élevée.

Malgré de nombreux vents contraires, l'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2022 grâce à des marchés de l'emploi solides, une épargne élevée et un soutien économique par les États (en particulier en Europe). La décision de la Chine de lever sa politique zéro-Covid pourrait apporter un soutien bienvenu à l'économie mondiale en 2023, mais l'évolution future sera irrégulière et incertaine. Au vu de l'inflation élevée, de la politique monétaire toujours restrictive, du fléchissement des échanges commerciaux mondiaux et des conflits géopolitiques, il est difficile de prédire la dynamique d'une croissance durable en 2023.

Le scénario de base pour 2023 prévoit une retombée progressive de l'inflation de base vers des niveaux conformes aux objectifs à moyen terme des banques centrales. Au vu de l'inflation élevée et des taux directeurs toujours restrictifs, nous partons de l'hypothèse que l'économie mondiale va connaître une récession plate avec quelques trimestres de croissance négative (récession technique), suivie d'une période de faible croissance déterminée par une inflation tenace et une politique monétaire plus restrictive. Nous pensons que les risques d'une récession plus profonde sont modérés étant donné que les marchés du travail restent solides, que les bilans des entreprises et des ménages sont robustes et que les banques se trouvent dans une situation nettement plus favorable qu'après la crise financière mondiale. Les banques centrales vont par ailleurs veiller à éviter tout recul prononcé de l'activité économique.

Ce scénario s'accompagne toutefois d'un certain nombre de risques de baisse. Une nouvelle augmentation des attentes d'inflation pourrait pousser les banques centrales à durcir leur politique de manière plus agressive. Les conditions de financement plus difficiles pourraient nuire à terme à la stabilité financière, voire déclencher une crise dans les pays émergents. Des erreurs importantes de politique macroéconomique ou de nouvelles crises géopolitiques pourraient précipiter l'économie mondiale dans une récession plus prononcée et plus longue que celle prévue actuellement.

3

Le scénario de base esquissé ci-avant s'accompagne également d'un certain nombre de risques positifs. Le durcissement des conditions de financement pourrait agir plus rapidement et plus fortement sur l'économie, modérer la demande et ainsi faire retomber l'inflation plus rapidement que prévu. Une fin rapide à la guerre en Ukraine suivie d'une détente de la crise énergétique en Europe et de la situation géopolitique, en combinaison avec la décision de la Chine de renoncer à sa politique stricte zéro-Covid, pourraient entraîner un redressement économique plus rapide et plus important en 2023.

Ethna-DEFENSIV

Pour de nombreux investisseurs, l'année 2022 laissera un souvenir amer de lourdes pertes. L'équipe du fonds Ethna-DEFENSIV a quant à elle limité fortement les pertes en suivant presque systématiquement son plan stratégique. La tendance fondamentale à la hausse des taux obligataires, de l'inflation et des taux d'intérêt par les banques centrales était déjà perceptible en début d'année. Et même si l'ampleur de ce mouvement n'était pas encore claire en début d'année, les taux bas record dans ce contexte appelaient à la prudence.

Le portefeuille du fonds Ethna-DEFENSIV avait déjà été préparé à une hausse des taux en 2021. Nous avons vendu nos positions en actions dès novembre 2021, et la durée moyenne du portefeuille obligataire début 2022 était seulement d'un peu plus de 4. Des positions supplémentaires sur des contrats à terme sur taux ont réduit encore plus la durée, et ainsi le risque lié aux modifications des taux d'intérêt. Dans le courant de l'année, nous avons continué d'améliorer la qualité de notre portefeuille obligataire et réduit la durée à 2,2 en fin d'année. Nous avons ajusté régulièrement la couverture supplémentaire par des contrats à terme sur taux en cours d'année. Nous n'avons supprimé ces positions de couverture qu'en une seule occasion, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous avons toutefois rétabli rapidement nos couvertures supplémentaires lorsqu'il est devenu manifeste que l'explosion des coûts de l'énergie allait attiser encore plus l'inflation. Les banques centrales ont par ailleurs poursuivi sans sourciller leur cycle de hausses des taux étant donné que les marchés du travail d'Europe et des États-Unis continuent de souffrir d'un excédent d'offre et que la pression à la hausse des salaires est élevée.

Au deuxième semestre de l'année, notre attitude prudente a toutefois été mise à l'épreuve à deux reprises. Tout au long du mois de juillet, les taux des obligations à longue échéance ont chuté sans plancher visible. Le taux des obligations d'État allemandes à 10 ans est tombé à 0,75 % à peine, contre 2,5 % pour leurs homologues américaines. Par la suite, les taux obligataires ont grimpé à nouveau dans le contexte de hausses rapides des taux d'intérêt par les banques centrales, à un rythme record de 75 points de base par réunion. Au quatrième trimestre également, les taux des obligations à longue échéance ont accusé une forte baisse en raison de l'espoir que l'inflation américaine ait passé son apogée. Les banques centrales ont toutefois indiqué clairement leur intention de continuer à relever leurs taux directeurs et de les maintenir à ce niveau pendant une période prolongée. Elles motivent cette approche par le fait que, selon elles, le niveau actuel des taux directeurs n'est pas suffisamment restrictif pour ancrer durablement l'inflation aux alentours de 2 %. L'idée qu'il est relativement facile de ramener l'inflation sous la barre des 5 % joue certainement aussi un rôle dans ce contexte. La suite de la baisse vers 2 %, en revanche, exigera nettement plus d'efforts et surtout de persévérance.

2023 : une redite de 2022 ?

Dans un premier temps, les banques centrales vont continuer de relever leurs taux directeurs. Dans l'ensemble toutefois, ces hausses seront moins importantes qu'en 2022. La BCE, en particulier, devrait encore procéder à quelques hausses de taux significatives. Elle l'a encore indiqué clairement lors de sa dernière réunion de décembre. Nous pouvons parfaitement imaginer un taux d'environ 4 % à l'été 2023, de sorte que, pour la BCE du moins, l'année 2023 ne sera guère différente de 2022. L'inflation dans la zone euro reste proche de 10 % fin 2022, et les États membres de la zone euro lancent d'énormes programmes de soutien en faveur de leurs citoyens – avec malheureusement pour conséquence désagréable une inflation plus tenace, qui poussera la BCE à prendre des mesures plus dures pour la combattre. La Réserve fédérale va porter son taux directeur à environ 5 %, mais elle restera nettement en-deçà des hausses de taux de l'année écoulée.

Globalement, l'équipe du fonds Ethna-DEFENSIV reste prudente. La duration du portefeuille obligataire restera faible dans un premier temps, et la prédilection pour les émetteurs de haute qualité sera maintenue. Alors que nous avons maintenu notre approche stratégique de manière presque permanente en 2022, nous partons du principe que 2023 devrait nous permettre de prendre à nouveau des risques plus importants afin de profiter de baisses temporaires des taux.

4

Munsbach, janvier 2023

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.

Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0LF5Y	A0LF5X	A1KANR	A1KANS
Code ISIN :	LU0279509904	LU0279509144	LU0868353987	LU0868354365
Commission de souscription :	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %	jusqu'à 2,50 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 0,95 % par an	jusqu'à 0,95 % par an	jusqu'à 0,65 % par an	jusqu'à 0,65 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR
	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
WKN :	A12EH8	A12EH9	A12GN4	
Code ISIN :	LU1134012738	LU1134013462	LU1157022895	
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 1,00 %	jusqu'à 2,50 %	
Commission de rachat : néant	néant	néant	néant	
Commission de gestion :	jusqu'à 1,25 % par an	jusqu'à 1,25 % par an	jusqu'à 0,65 % par an	
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	capitalisation	
Devise :	EUR	EUR	CHF	

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-DEFENSIV

6	Répartition géographique par pays ¹⁾	
	États-Unis d’Amérique	66,31 %
	Allemagne	19,58 %
	Pays-Bas	3,49 %
	Royaume-Uni	1,55 %
	Suède	1,19 %
	Italie	0,53 %
	Luxembourg	0,51 %
	Belgique	0,29 %
	Danemark	0,28 %
	Norvège	0,26 %
	Portefeuille-titres	93,99 %
	Contrats à terme	0,99 %
	Avoirs bancaires ²⁾	2,81 %
	Solde des autres créances et engagements	2,21 %
		100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Répartition sectorielle d’Ethna-DEFENSIV

Répartition sectorielle ¹⁾	
Emprunts d’État	38,30 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	7,32 %
Alimentation, boissons et tabac	6,86 %
Logiciels et services	5,24 %
Commerce de gros et de détail	3,64 %
Matériel et équipement informatique	3,49 %
Services aux collectivités	3,22 %
Produits ménagers et de soin personnel	3,13 %
Biens d’investissement	3,00 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	2,66 %
Banques	2,18 %
Immobilier	2,15 %
Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	2,06 %
Vente au détail de produits alimentaires et de consommation de base	2,00 %
Médias et divertissements	1,66 %
Biens de consommation et habillement	1,57 %
Services financiers diversifiés	1,39 %
Automobiles et pièces détachées	1,07 %
Services à la consommation	1,04 %
Services de télécommunications	0,98 %
Santé : Equipements et services de santé	0,77 %
Energie	0,26 %
Portefeuille-titres	93,99 %
Contrats à terme	0,99 %
Avoirs bancaires ²⁾	2,81 %
Solde des autres créances et engagements	2,21 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	154,75	1.137.862	-29.418,34	136,00
31.12.2021	130,66	962.040	-23.817,36	135,82
31.12.2022	115,75	894.054	-8.924,15	129,47

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	200,72	1.179.083	-25.890,38	170,24
31.12.2021	178,07	1.031.727	-25.230,70	172,60
31.12.2022	158,29	947.247	-14.286,16	167,10

8

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	4,33	8.332	29,23	520,03
31.12.2021	5,35	10.265	1.003,47	520,90
31.12.2022	2,33	4.669	-2.833,50	498,09

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	19,38	34.751	-4.321,36	557,55
31.12.2021	26,21	46.233	6.588,27	566,85
31.12.2022	6,55	11.896	-19.025,96	550,39

Catégorie de parts (R-A)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	2,30	25.108	-152,34	91,71
31.12.2021	1,87	20.654	-401,59	90,38
31.12.2022	1,81	21.322	60,62	85,00

Catégorie de parts (R-T)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	3,15	30.306	985,37	103,82
31.12.2021	2,91	27.779	-260,34	104,87
31.12.2022	2,99	29.556	178,93	101,16

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur par part CHF
31.12.2020	36,33	74.928	17.496,73	484,90	525,24 ¹⁾
31.12.2021	37,28	72.576	-1.089,11	513,67	532,37 ²⁾
31.12.2022	62,24	118.935	23.465,56	523,30	515,29 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2020 : 1 EUR = 1,0832 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

Composition de l'actif net du fonds Ethna-DEFENSIV

10 Composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2022

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 342.053.405,33 EUR)	328.900.074,54
Avoirs bancaires ¹⁾	9.820.774,03
Plus-values latentes sur contrats à terme	3.462.550,00
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	6.343.642,69
Intérêts à recevoir	1.819.855,65
Créances sur vente de parts	52.899,99
	350.399.796,90
Engagements au titre du rachat de parts	-117.381,66
Autres passifs ²⁾	-332.930,34
	-450.312,00
Actif net du fonds	349.949.484,90

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion et de la taxe d'abonnement.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)	
Part de l'actif net du fonds	115.749.421,74 EUR
Parts en circulation	894.054,317
Valeur nette d'inventaire	129,47 EUR

Catégorie de parts (T)	
Part de l'actif net du fonds	158.285.623,27 EUR
Parts en circulation	947.247,336
Valeur nette d'inventaire	167,10 EUR

Catégorie de parts (SIA-A)	
Part de l'actif net du fonds	2.325.350,46 EUR
Parts en circulation	4.668,561
Valeur nette d'inventaire	498,09 EUR

Catégorie de parts (SIA-T)	
Part de l'actif net du fonds	6.547.483,33 EUR
Parts en circulation	11.896,004
Valeur nette d'inventaire	550,39 EUR

Catégorie de parts (R-A)*	
Part de l'actif net du fonds	1.812.373,38 EUR
Parts en circulation	21.321,987
Valeur nette d'inventaire	85,00 EUR

Catégorie de parts (R-T)*	
Part de l'actif net du fonds	2.989.889,00 EUR
Parts en circulation	29.556,330
Valeur nette d'inventaire	101,16 EUR

Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	62.239.343,72 EUR
Parts en circulation	118.935,278
Valeur nette d'inventaire	523,30 EUR
Valeur nette d'inventaire	515,29 CHF ¹⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	382.348.949,42	130.660.526,27	178.073.676,94	5.347.020,85
Résultat net ordinaire	3.060.320,90	957.641,39	1.304.403,77	26.499,03
Péréquation des revenus et charges	79.111,58	36.203,82	51.660,59	10.907,72
Entrées de fonds induites par la vente de parts	49.403.747,05	8.231.943,09	12.958.573,90	58.630,85
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-70.768.405,98	-17.156.088,57	-27.244.733,45	-2.892.128,56
Plus-values réalisées	47.535.982,47	14.848.400,18	20.151.626,27	415.014,37
Moins-values réalisées	-51.007.959,25	-16.856.950,07	-22.894.493,92	-448.626,76
Variation nette des plus-values latentes	1.215.170,98	338.149,24	540.157,85	-16.407,12
Variation nette des moins-values latentes	-9.906.459,99	-3.397.194,15	-4.655.248,68	-128.551,40
Distribution	-2.010.972,28	-1.913.209,46	0,00	-47.008,52
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	349.949.484,90	115.749.421,74	158.285.623,27	2.325.350,46

12

	Catégorie de parts (SIA-T)	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T)*	Catégorie de parts (SIA CHF-T)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	26.207.566,48	1.866.765,37	2.913.113,07	37.280.280,44
Résultat net ordinaire	72.986,14	9.539,20	13.658,73	675.592,64
Péréquation des revenus et charges	83.301,18	436,53	-1.080,07	-102.318,19
Entrées de fonds induites par la vente de parts	2.048.888,34	284.519,83	707.980,33	25.113.210,71
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-21.074.851,62	-223.900,64	-529.048,76	-1.647.654,38
Plus-values réalisées	1.700.521,66	241.901,59	341.445,87	9.837.072,53
Moins-values réalisées	-1.751.544,83	-276.971,02	-387.731,30	-8.391.641,35
Variation nette des plus-values latentes	-6.437,11	8.235,57	5.247,58	346.224,97
Variation nette des moins-values latentes	-732.946,91	-47.398,75	-73.696,45	-871.423,65
Distribution	0,00	-50.754,30	0,00	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	6.547.483,33	1.812.373,38	2.989.889,00	62.239.343,72

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat du fonds Ethna-DEFENSIV

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

13

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	7.133.926,64	2.398.694,35	3.270.925,57	65.765,77
Intérêts bancaires	53.189,15	17.034,35	23.362,91	79,14
Péréquation des revenus	-188.452,56	-85.779,65	-122.095,20	-19.112,87
Total des revenus	6.998.663,23	2.329.949,05	3.172.193,28	46.732,04
Charges				
Charges d'intérêts	-39.662,58	-13.272,17	-18.138,84	-329,51
Commission de gestion	-3.249.738,68	-1.156.876,62	-1.577.648,31	-21.301,58
Taxe d'abonnement	-179.440,92	-59.980,38	-81.653,10	-1.341,97
Frais de publication et de révision	-94.821,28	-32.117,07	-43.773,16	-1.072,58
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-13.176,73	-4.415,42	-6.015,48	-102,18
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-17.801,30	-6.046,26	-8.240,47	-156,32
Taxes nationales	-13.123,36	-4.431,34	-6.055,64	-136,12
Autres charges ¹⁾	-439.918,46	-144.744,23	-196.699,12	-3.997,90
Péréquation des charges	109.340,98	49.575,83	70.434,61	8.205,15
Total des charges	-3.938.342,33	-1.372.307,66	-1.867.789,51	-20.233,01
Résultat net ordinaire	3.060.320,90	957.641,39	1.304.403,77	26.499,03
	125.883,73			
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾				
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		1,16	1,16	0,86
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		1,18	1,18	0,88
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		1,16	1,16	0,86
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		1,16	1,16	0,86
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et des coûts afférents au gestionnaire de sûretés.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T)* EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR
Revenus				
Intérêts sur les emprunts	277.197,63	38.137,52	54.999,71	1.028.206,09
Intérêts bancaires	-1.119,26	302,98	447,58	13.081,45
Péréquation des revenus	-145.052,90	-1.791,93	4.593,42	180.786,57
Total des revenus	131.025,47	36.648,57	60.040,71	1.222.074,11
Charges				
Charges d'intérêts	-1.353,42	-212,93	-309,43	-6.046,28
Commission de gestion	-88.007,28	-24.289,85	-34.999,74	-346.615,30
Taxe d'abonnement	-5.195,47	-972,65	-1.395,22	-28.902,13
Frais de publication et de révision	-4.858,24	-487,86	-726,29	-11.786,08
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-439,72	-72,66	-100,85	-2.030,42
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-719,06	-95,49	-135,86	-2.407,84
Taxes nationales	-616,45	-67,19	-101,93	-1.714,69
Autres charges ¹⁾	-18.601,41	-2.266,14	-5.099,31	-68.510,35
Péréquation des charges	61.751,72	1.355,40	-3.513,35	-78.468,38
Total des charges	-58.039,33	-27.109,37	-46.381,98	-546.481,47
Résultat net ordinaire	72.986,14	9.539,20	13.658,73	675.592,64
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	0,88	1,46	1,52	0,87
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	0,90	1,48	1,54	0,89
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	0,88	1,46	1,52	0,87
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	0,88	1,46	1,52	0,87
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et des coûts afférents au gestionnaire de sûretés.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2022

Fonds	ISIN WKN	Devise des catégories de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-DEFENSIV (A) depuis le 02/04/2007	LU0279509904 A0LF5Y	EUR	-0,90 %	-3,19 %	0,68 %	13,59 %
Ethna-DEFENSIV (R-A) ** depuis le 07/05/2015	LU1134012738 A12EH8	EUR	-1,04 %	-3,47 %	-0,21 %	---
Ethna-DEFENSIV (R-T) ** depuis le 26/02/2015	LU1134013462 A12EH9	EUR	-1,11 %	-3,54 %	-0,35 %	---
Ethna-DEFENSIV (SIA-A) depuis le 24/06/2013	LU0868353987 A1KANR	EUR	-0,75 %	-2,89 %	1,61 %	---
Ethna-DEFENSIV (SIA CHF-T) depuis le 11/02/2015	LU1157022895 A12GN4	CHF	-0,95 %	-3,21 %	0,50 %	---
Ethna-DEFENSIV (SIA-T) depuis le 31/07/2014	LU0868354365 A1KANS	EUR	-0,76 %	-2,90 %	1,54 %	---
Ethna-DEFENSIV (T) depuis le 02/04/2007	LU0279509144 A0LF5X	EUR	-0,90 %	-3,18 %	0,68 %	13,62 %

15

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

** Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	962.040,257	1.031.726,630	10.265,029	46.233,357
Parts émises	62.597,620	76.915,345	115,000	3.693,965
Parts rachetées	-130.583,560	-161.394,639	-5.711,468	-38.031,318
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	894.054,317	947.247,336	4.668,561	11.896,004

	Catégorie de parts (R-A)* Volume	Catégorie de parts (R-T)* Volume	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	20.654,449	27.778,984	72.576,043
Parts émises	3.276,654	6.916,743	49.556,774
Parts rachetées	-2.609,116	-5.139,397	-3.197,539
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	21.321,987	29.556,330	118.935,278

16

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif d'Ethna-DEFENSIV au 31 décembre 2022

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

17

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Obligations								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
EUR								
XS2540585564	4,125 %	AB Electrolux EMTN Reg.S. v.22(2026)	2.000.000	0	2.000.000	101,3510	2.027.020,00	0,58
XS1875331636	1,125 %	Argentum Netherlands BV Reg.S. v.18(2025)	3.000.000	0	3.000.000	94,1090	2.823.270,00	0,81
XS2308321962	0,100 %	Booking Holdings Inc. v.21(2025)	3.000.000	0	3.000.000	92,6300	2.778.900,00	0,79
DE0001030567	0,100 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. ILB v.15(2026)	5.000.000	0	5.000.000	99,5190	6.045.132,38	1,73
DE0001102325	2,000 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.13(2023)	10.000.000	0	10.000.000	100,0610	10.006.100,00	2,86
DE0001102317	1,500 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.13(2023)	10.000.000	0	10.000.000	99,9310	9.993.100,00	2,86
DE0001141794	0,000 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.19(2024)	12.000.000	5.000.000	7.000.000	97,0150	6.791.050,00	1,94
DE0001104909	2,200 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	10.000.000	0	10.000.000	99,1660	9.916.600,00	2,83
DE0001104891	0,400 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	10.000.000	0	10.000.000	96,3910	9.639.100,00	2,75
XS2545263399	3,250 %	Carlsberg Breweries A/S EMTN Reg.S. v.22(2025)	1.000.000	0	1.000.000	99,4440	994.440,00	0,28
XS2558395351	3,625 %	EnBW International Finance BV EMTN Reg.S. Green Bond v.22(2026)	2.000.000	0	2.000.000	100,3860	2.007.720,00	0,57
XS2558395278	4,049 %	EnBW International Finance BV EMTN Reg.S. Green Bond v.22(2029)	1.000.000	0	1.000.000	100,0730	1.000.730,00	0,29
BE6338167909	3,625 %	Euroclear Bank S.A./NV EMTN Reg.S. v.22(2027)	1.000.000	0	1.000.000	99,7690	997.690,00	0,29
SE0015657903	4,250 %	Heimstaden AB Reg.S. v.21(2026)	0	0	3.000.000	71,2120	2.136.360,00	0,61
XS2369020644	6,375 %	Ideal Standard International S.A. Reg.S. v.21(2026)	0	0	3.000.000	43,0170	1.290.510,00	0,37
IT0005517195	1,600 %	Italien Reg.S. ILB v.22(2028)	1.000.000	0	1.000.000	95,9770	992.421,38	0,28

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
XS2523390271	2,500 % RWE AG Reg.S. v.22(2025)	5.000.000	0	5.000.000	97,3870	4.869.350,00	1,39
XS2550881143	4,250 % Verizon Communications Inc. v.22(2030)	2.000.000	0	2.000.000	101,7320	2.034.640,00	0,58
XS2535724772	4,000 % Vier Gas Transport GmbH EMTN Reg.S. v.22(2027)	1.500.000	0	1.500.000	99,1720	1.487.580,00	0,43
XS2438615606	0,250 % Volkswagen Financial Services AG EMTN Reg.S. v.22(2025)	3.000.000	0	3.000.000	92,8570	2.785.710,00	0,80
						80.617.423,76	23,04
USD							
US06738ECC75	7,325 % Barclays Plc. Fix-to-Float v.22(2026)	1.000.000	0	1.000.000	103,9470	974.655,41	0,28
US278865BP48	5,250 % Ecolab Inc. v.22(2028)	1.000.000	0	1.000.000	102,1530	957.834,04	0,27
US42824CBK45	1,750 % Hewlett Packard Enterprise Co. v.20(2026)	0	1.500.000	1.000.000	90,0590	844.435,07	0,24
US53522KAA16	4,800 % Linde Inc. v.22(2024)	4.000.000	0	4.000.000	100,2850	3.761.275,20	1,07
US654106AF00	2,375 % NIKE Inc. v.16(2026)	0	0	3.000.000	92,5760	2.604.106,89	0,74
US66989HAJ77	3,000 % Novartis Capital Corporation v.15(2025)	0	0	2.500.000	96,1890	2.254.782,00	0,64
US713448DN57	2,375 % PepsiCo Inc. v.16(2026)	0	0	5.000.000	93,4080	4.379.184,25	1,25
US75625QAE98	3,000 % Reckitt Benckiser Treasury Services Plc. 144A v.17(2027)	0	3.000.000	3.000.000	93,0840	2.618.396,62	0,75
US742718ER62	2,450 % The Procter & Gamble Co. v.16(2026)	0	0	3.000.000	92,8560	2.611.983,12	0,75
US25468PDM59	1,850 % The Walt Disney Co Reg.S.v.16(2026)	0	4.000.000	1.000.000	90,5850	849.367,09	0,24
US872540AQ25	2,250 % TJX Companies Inc. v.16(2026)	0	0	1.000.000	91,7950	860.712,61	0,25
US912828W713	2,125 % États-Unis d'Amérique v.17(2024)	15.000.000	0	15.000.000	96,9453	13.635.064,98	3,90
US91282CDM01	0,500 % États-Unis d'Amérique v.21(2023)	10.000.000	0	10.000.000	96,2637	9.026.129,58	2,58
US91282CDR97	0,750 % États-Unis d'Amérique v.21(2023)	15.000.000	0	15.000.000	96,1895	13.528.755,70	3,87
US91282CCN92	0,125 % États-Unis d'Amérique v.21(2023)	0	0	11.000.000	97,3848	10.044.373,43	2,87
US91282CDV00	0,875 % États-Unis d'Amérique v.22(2024)	10.000.000	0	10.000.000	96,0098	9.002.322,18	2,57
US91282CEG24	2,250 % États-Unis d'Amérique v.22(2024)	13.000.000	0	13.000.000	97,0801	11.833.483,49	3,38
US91282CEA53	1,500 % États-Unis d'Amérique v.22(2024)	15.000.000	0	15.000.000	96,4648	13.567.488,61	3,88
						103.354.350,27	29,53
Valeurs mobilières négociées en Bourse						183.971.774,03	52,57
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							
EUR							
DE000A30VPL3	3,450 % Amprion GmbH Reg.S. Green Bond v.22(2027)	1.000.000	0	1.000.000	98,5770	985.770,00	0,28
XS2466172280	1,250 % Daimler Truck International Finance B.V. EMTN Reg.S. v.22(2025)	3.000.000	0	3.000.000	94,8180	2.844.540,00	0,81
DE000A255D05	7,500 % ERWE Immobilien AG v.19(2023)	0	0	3.000.000	80,5000	2.415.000,00	0,69

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
EUR (suite)							
DE000A289PZ4	0,000 % Eyemaxx Real Estate AG v.20(2025)	0	0	1.900.000	18,5050	351.595,00	0,10
DE000A254N04	5,000 % Groß & Partner Grundstücksentwicklungsgesellschaft mbH v.20(2025)	0	0	3.000.000	84,0000	2.520.000,00	0,72
XS2346563500	6,125 % Marcolin S.p.A. Reg.S. v.21(2026)	0	0	1.000.000	86,8430	868.430,00	0,25
DE000A3KRAP3	8,500 % Metalcorp Group S.A. Reg.S. v.21(2026)	0	0	1.010.000	48,3970	488.809,70	0,14
XS2407914394	0,000 % Thermo Fisher Scientific [Finance I] BV Sustainability Bond v.21(2025)	3.000.000	0	3.000.000	90,8010	2.724.030,00	0,78
						13.198.174,70	3,77
USD							
US00287Y AQ26	3,600 % AbbVie Inc. v.15(2025)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	97,0740	910.210,97	0,26
US02079KAH05	0,450 % Alphabet Inc. v.20(2025)	0	0	5.000.000	90,3240	4.234.599,16	1,21
US02079KAD90	1,100 % Alphabet Inc. v.20(2030)	0	0	1.000.000	78,9040	739.840,60	0,21
US023135CM69	4,700 % Amazon.com Inc. v.22(2024)	5.000.000	0	5.000.000	100,0430	4.690.248,48	1,34
US025816CM94	1,650 % American Express Co. v.21(2026)	0	0	1.000.000	88,9010	833.577,12	0,24
US031162CJ71	2,600 % Amgen Inc. v.16(2026)	3.000.000	2.000.000	1.000.000	92,6730	868.945,15	0,25
US03522AAG58	3,650 % Anheuser-Busch Cos. LLC/ Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. v.19(2026)	0	4.000.000	1.000.000	96,4710	904.556,96	0,26
US037833BZ29	2,450 % Apple Inc. v.16(2026)	0	0	5.000.000	93,0420	4.362.025,32	1,25
US037833DX52	0,550 % Apple Inc. v.20(2025)	0	0	5.000.000	90,3560	4.236.099,39	1,21
US037833DY36	1,250 % Apple Inc. v.20(2030)	0	0	1.000.000	79,1790	742.419,13	0,21
US00206RML32	1,700 % AT & T Inc. v.21(2026)	1.000.000	0	1.000.000	90,4670	848.260,67	0,24
US110122DN59	0,750 % Bristol-Myers Squibb Co. v.20(2025)	0	0	5.000.000	90,1330	4.225.644,63	1,21
US110122DQ80	1,450 % Bristol-Myers Squibb Co. v.20(2030)	0	0	1.000.000	79,3410	743.938,12	0,21
US141781BU75	3,500 % Cargill Inc. 144A v.22(2025)	1.000.000	0	1.000.000	97,1300	910.736,05	0,26
US14913R2H93	0,800 % Caterpillar Financial Services Corporation v.20(2025)	0	0	5.000.000	90,0470	4.221.612,75	1,21
US172967NX53	5,610 % Citigroup Inc. Fix-to-Float v.22(2026)	1.000.000	0	1.000.000	100,4760	942.109,70	0,27
US22160KAN54	1,375 % Costco Wholesale Corporation v.20(2027)	0	0	3.000.000	87,9560	2.474.149,09	0,71
US126650DM98	1,300 % CVS Health Corporation v.20(2027)	3.000.000	2.000.000	1.000.000	85,0000	796.999,53	0,23
US233853AF73	2,000 % Daimler Trucks Finance North America LLC 144A v.21(2026)	0	500.000	1.000.000	88,2640	827.604,31	0,24
US26867LAL45	3,250 % EMD Finance LLC 144A v.15(2025)	0	0	3.000.000	96,2140	2.706.441,63	0,77
US29446MAD48	2,875 % Equinor ASA v.20(2025)	0	0	1.000.000	96,0630	900.731,36	0,26
US458140BP43	3,400 % Intel Corporation v.20(2025)	5.000.000	0	5.000.000	97,5480	4.573.277,07	1,31
US459200JG74	3,450 % International Business Machines Corporation v.16(2026)	0	0	1.000.000	96,2590	902.569,15	0,26

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD (suite)							
US46124HAB24	0,950 % Intuit Inc. v.20(2025)	0	0	1.000.000	91,2500	855.602,44	0,24
US24422EVW64	1,300 % John Deere Capital Corporation v.21(2026)	0	0	2.000.000	88,7240	1.663.834,97	0,48
US24422EWJ45	4,050 % John Deere Capital Corporation v.22(2025)	1.000.000	0	1.000.000	98,6630	925.110,17	0,26
US478160CQ51	1,300 % Johnson & Johnson v.20(2030)	0	0	1.000.000	81,0150	759.634,32	0,22
US46647PDM59	5,546 % JPMorgan Chase & Co. Fix-to-Float v.22(2025)	1.000.000	0	1.000.000	100,1300	938.865,45	0,27
US487836BP25	3,250 % Kellogg Co. v.16(2026)	0	2.000.000	1.000.000	95,5000	895.452,41	0,26
US26138EAS81	3,400 % Keurig Dr Pepper Inc. v.15(2025)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	96,3330	903.263,01	0,26
US57636QAN43	2,000 % Mastercard Inc. v.19(2025)	3.000.000	0	3.000.000	94,7670	2.665.738,40	0,76
US579780AR81	0,900 % McCormick & Co. Inc. v.21(2026)	1.000.000	0	1.000.000	88,0710	825.794,66	0,24
US58769JAA51	5,500 % Mercedes-Benz Finance North America LLC 144A v.22(2024)	1.000.000	0	1.000.000	100,7730	944.894,51	0,27
US594918BR43	2,400 % Microsoft Corporation v.16(2026)	5.000.000	5.000.000	3.000.000	93,4960	2.629.985,94	0,75
US60920LAR50	1,250 % Mondelez International Holdings Netherlands BV 144A v.21(2026)	0	2.000.000	1.000.000	87,1760	817.402,72	0,23
US609207BA22	2,625 % Mondelez International Inc. v.22(2027)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	91,2130	855.255,51	0,24
US631103AG34	3,850 % Nasdaq Inc. v.16(2026)	2.000.000	1.000.000	1.000.000	96,8270	907.894,98	0,26
US63743HFE71	3,450 % National Rural Utilities Cooperative Fin v.22(2025)	1.000.000	0	1.000.000	96,7070	906.769,81	0,26
US641062AE42	3,500 % Nestlé Holdings Inc. 144A v.18(2025)	0	0	2.500.000	97,3560	2.282.137,83	0,65
US641062AR54	0,625 % Nestlé Holdings Inc. 144A v.20(2026)	0	0	5.000.000	88,9630	4.170.792,31	1,19
US641062AT11	1,250 % Nestlé Holdings Inc. 144A v.20(2030)	0	0	1.000.000	78,5620	736.633,85	0,21
US67066GAL86	0,584 % NVIDIA Corporation v.21(2024)	1.000.000	0	1.000.000	94,5160	886.225,97	0,25
US68389XCC74	1,650 % Oracle Corporation v.21(2026)	1.000.000	0	1.000.000	89,8440	842.419,13	0,24
US70450YAD58	2,650 % PayPal Holdings Inc. v.19(2026)	0	0	4.000.000	92,6230	3.473.905,30	0,99
US713448EQ79	2,250 % PepsiCo Inc. v.20(2025)	0	0	5.000.000	95,2930	4.467.557,43	1,28
US717081EX73	0,800 % Pfizer Inc. v.20(2025)	0	0	5.000.000	91,6420	4.296.390,06	1,23
US74460DAG43	1,500 % Public Storage v.21(2026)	2.000.000	0	3.000.000	89,2090	2.509.395,22	0,72
US747525AU71	3,250 % QUALCOMM Inc. v.17(2027)	0	2.000.000	1.000.000	95,4610	895.086,73	0,26
US771196BS07	0,991 % Roche Holdings Inc. 144A v.21(2026)	0	0	2.000.000	89,3190	1.674.992,97	0,48
USU75000BT27	2,132 % Roche Holdings Inc. Reg.S. v.22(2025)	5.000.000	0	5.000.000	94,9340	4.450.726,68	1,27
US79466LAG95	0,625 % Salesforce Inc. v.21(2024)	2.000.000	0	2.000.000	94,0550	1.763.806,84	0,50
US853254BN98	3,785 % Standard Chartered Plc. 144A Fix-to-Float v.19(2025)	0	0	2.000.000	96,6880	1.813.183,31	0,52
US855244AK58	2,450 % Starbucks Corporation v.16(2026)	0	0	1.000.000	93,0000	872.011,25	0,25
US857477BX07	5,751 % State Street Corporation Fix-to-Float v.22(2026)	1.000.000	0	1.000.000	102,6660	962.644,16	0,28
US882508BK94	1,125 % Texas Instruments Inc. v.21(2026)	0	0	1.000.000	88,5830	830.595,41	0,24

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
USD (suite)							
US29736RAR12	1,950 % The Estée Lauder Companies Inc. v.21(2031)	0	0	1.000.000	81,3050	762.353,49	0,22
US38141GZV93	5,700 % The Goldman Sachs Group Inc. v.22(2024)	1.000.000	0	1.000.000	101,3380	950.192,22	0,27
US427866BF42	0,900 % The Hershey Co. v.20(2025)	0	0	1.000.000	91,6790	859.624,94	0,25
US437076BK73	3,350 % The Home Depot Inc. v.15(2025)	5.000.000	0	5.000.000	97,1150	4.552.977,03	1,30
US742718FL83	0,550 % The Procter & Gamble Co. v.20(2025)	0	0	5.000.000	89,9360	4.216.408,81	1,20
US742718FM66	1,200 % The Procter & Gamble Co. v.20(2030)	0	0	1.000.000	78,8840	739.653,07	0,21
US872540AW92	1,600 % TJX Companies Inc. v.20(2031)	0	0	1.000.000	78,3530	734.674,17	0,21
US91324PEN87	5,150 % UnitedHealth Group Inc. v.22(2025)	2.000.000	0	2.000.000	101,4650	1.902.766,06	0,54
US92343VDD38	2,625 % Verizon Communications Inc. v.16(2026)	2.000.000	3.000.000	3.000.000	92,6050	2.604.922,64	0,74
US918204BA53	2,400 % V.F. Corporation v.20(2025)	0	2.000.000	1.000.000	94,0580	881.931,55	0,25
US92826CAN20	1,100 % VISA Inc. Green Bond v.20(2031)	0	0	1.000.000	77,3260	725.044,54	0,21
US92826CAD48	3,150 % VISA Inc. v.15(2025)	2.000.000	0	5.000.000	96,5780	4.527.801,22	1,29
US931142EM13	3,050 % Walmart Inc. v.19(2026)	0	0	5.000.000	96,6310	4.530.285,98	1,29
						130.009.235,81	37,16
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés						143.207.410,51	40,93
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue EUR							
XS2555218291	4,000 % Booking Holdings Inc. v.22(2026)	1.000.000	0	1.000.000	101,1390	1.011.390,00	0,29
						1.011.390,00	0,29
Nouvelles émissions dont la négociation sur un marché organisé est prévue						1.011.390,00	0,29
Obligations						328.190.574,54	93,79
Obligations convertibles							
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés EUR							
DE000A254NA6	7,500 % PREOS Global Office Real Estate & Technology AG/ PREOS Global Office Real Estate & Technology AG CV v.19(2024)	0	0	1.500.000	47,3000	709.500,00	0,20
						709.500,00	0,20
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés						709.500,00	0,20
Obligations convertibles						709.500,00	0,20
Portefeuille-titres						328.900.074,54	93,99

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période sous revue	Ventes au cours de la période sous revue	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Contrats à terme							
Positions courtes							
EUR							
	EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2023	0	155	-155		1.226.050,00	0,35
	EUX 5YR Euro-Bobl Future Mars 2023	0	700	-700		2.236.500,00	0,64
						3.462.550,00	0,99
Positions courtes						3.462.550,00	0,99
Contrats à terme						3.462.550,00	0,99
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾						9.820.774,03	2,81
Solde des autres créances et engagements						7.766.086,33	2,21
Actif net du fonds en EUR						349.949.484,90	100,00

22

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2022 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	61.360.000,00	62.786.637,98	17,94
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	55.000,00	56.278,77	0,02
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	143.500.000,00	133.909.336,10	38,27
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	55.000.000,00	51.503.335,54	14,72

Contrats à terme

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Positions courtes			
EUR			
EUX 10YR Euro-Bund Future Mars 2023	-155	-20.768.450,00	-5,93
EUX 5YR Euro-Bobl Future Mars 2023	-700	-81.326.000,00	-23,24
		-102.094.450,00	-29,17
Positions courtes		-102.094.450,00	-29,17
Contrats à terme		-102.094.450,00	-29,17

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

A des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2022*.

Couronne norvégienne	NOK	1	10,5423
Franc suisse	CHF	1	0,9847
Dollar US	USD	1	1,0665

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2022 était le 30 décembre 2022. C'est pourquoi les taux de change du 30 décembre 2022 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.



Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022

25

1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DEFENSIV est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 2 janvier 2007.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 31 janvier 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-DEFENSIV est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010.

La dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 1er janvier 2015 et a été publiée au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.

5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

a) les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Si des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou autres investissements sont admis à la cote officielle de plusieurs Bourses de valeurs, l'évaluation s'effectue sur la base du cours de la Bourse présentant la plus forte liquidité.

26

b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.

d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.

e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).

f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.

g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

8.

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2022) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna – DEFENSIV	DZ PRIVATBANK S.A.	2.796.241,80 EUR	-3.763.250,00 EUR

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujétis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (R-T) et (SIA CHF-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin. De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

Catégorie de parts (A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 1,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- euros du fait de cette distribution.

Catégorie de parts (R-A)

Indépendamment des revenus et de la performance, une distribution correspondant à un taux fixe de 2,5 % de la valeur nette d'inventaire de la catégorie de parts (R-A) à la fin de l'exercice sera réalisée chaque année, sous réserve que l'actif net total du fonds ne tombe pas en dessous de 1.250.000,- euros du fait de cette distribution.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds (Base : ANF calculé quotidiennement *)}} \times 100$$

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

28

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique. Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds.

Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. A cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base ou nominaux correspondants (éventuellement pondérés par le delta). A cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. A cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DEFENSIV est régi par le processus de risque suivant :

OPCVM	Processus de gestion des risques appliqué
Ethna-DEFENSIV	VaR absolue

VaR absolue pour Ethna-DEFENSIV

Au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 10 % a été appliquée comme limite interne maximale. Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 10,86 %, un niveau maximum de 26,71 % et une moyenne de 15,92 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation.

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

Effet de levier minimum :	57,09 %
Effet de levier maximum :	201,58 %
Effet de levier moyen (médian) :	103,82 % (94,66 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. En outre, sur l'exercice écoulé, le fonds a eu recours à plusieurs contrats futurs sur taux d'intérêt, dont la volatilité est relativement faible par rapport à d'autres classes d'actifs, mais dont le nombre doit donc être plus important pour qu'ils aient une influence marquée sur le portefeuille. L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le fonds Ethna-DEFENSIV est de 170,30.

14.) Informations à l'attention des investisseurs suisses (non révisé)**a) Généralités**

Le prospectus accompagné de statuts, de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

b.) Numéros de valeurs :

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (A) : N° de valeur 3058302

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (T) : N° de valeur 3087284

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 2036414

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 20364332

Ethna-DEFENSIV Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 26480260

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC*}}{\text{Actif net moyen en UC*}} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel. Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

30
$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC*} = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

Ethna-DEFENSIV	TER suisse en %	Commission de performance suisse en %
Catégorie de parts A	1,16	0,00
Catégorie de parts T	1,16	0,00
Catégorie de parts SIA-A	0,86	0,00
Catégorie de parts SIA-T	0,88	0,00
Catégorie de parts SIA CHF-T	0,87	0,00

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

15.) Evénements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2022. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application du règlement sur la taxonomie
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

Informations liées à la pandémie de COVID19

La Société de Gestion ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société ») a pris différentes mesures visant à assurer une protection contre le coronavirus. Ces mesures concernent ses collaborateurs et ses prestataires de services externes et visent à garantir le déroulement de son activité même dans un scénario de crise.

Outre des mesures d'hygiène poussées dans les locaux et des restrictions imposées aux voyages d'affaires et aux événements, des précautions supplémentaires ont été prises afin de permettre à la Société de gestion de garantir le déroulement fiable et sans entraves de ses processus en cas de soupçon de contamination au coronavirus au sein de son personnel. Avec les progrès des possibilités techniques en matière de travail mobile, la Société a créé les bases nécessaires à la répartition de ses collaborateurs sur plusieurs sites de travail. Cette démarche réduit considérablement le risque d'une propagation du coronavirus au sein de la Société de gestion. La sécurité et la santé des collaborateurs, des clients et des partenaires commerciaux sont notre première priorité. Depuis avril 2020, la Société présente en permanence un taux élevé de travail mobile.

Dans le contexte de la forte baisse des taux d'infection et de la réouverture généralisée de la vie publique, les mesures décrites ci-dessus ont été levées successivement à la mi-2022. Le recours renforcé aux échanges numériques est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La Société de gestion continue de suivre de près les mesures prises pour endiguer le virus ainsi que ses conséquences sur l'économie.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds et de son compartiment. Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et de ses compartiments et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité. Aucune modification ni aucuns autres événements majeurs n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

16.) Evénements importants après la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2^e Niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

17.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088) (non révisé)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Compte tenu de la stratégie ESG du gestionnaire du fonds, le processus de décisions d'investissement du fonds tient compte de critères ESG, et en particulier des risques en matière de durabilité.

ETHENEA Independent Investors S.A. (Société de gestion et gestionnaire du fonds) a souscrit aux principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI - United Nations-supported Principles for Responsible Investment).

L'univers d'investissement englobe les actions et obligations d'entreprises du monde entier ayant subi un processus de sélection systématique. Ce processus de sélection tient également compte des aspects ESG sur la base des analyses propres et à l'aide de services de recherche externes. Le fonds investit uniquement dans des titres d'entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance et qui ne tombent pas sous le coup des critères d'exclusion généraux.

La gestion du fonds par la Société de gestion fait également appel aux recherches externes d'une ou de plusieurs agences de notation en matière de durabilité. Les résultats de ces recherches sont l'une des composantes prises en compte dans le processus de décision d'investissement du gestionnaire de fonds.

Afin d'évaluer l'adéquation d'investissements pour l'actif du fonds, les différents critères ESG sont donc également pris en considération parallèlement aux paramètres traditionnels pour les prévisions de risques/rendement.

Le lecteur trouvera des informations détaillées sur les principes de l'investissement responsable appliqués par la Société de gestion ainsi que sur les agences de notation de durabilité utilisées sur le site www.ethenea.com, rubrique « À PROPOS D'ETHENEA ».

Le gestionnaire de fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4, paragraphe 1, sous a) du règlement (UE) 2019/2088.

Dans la mesure où le Fonds tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, des informations à ce sujet sont fournies dans l'annexe correspondante. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du Gestionnaire de fonds www.ethenea.com.

18.) Système de rémunération (non révisé)

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 2.481.720,00 EUR au 31 décembre 2021. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2021 :	2.481.720,00 EUR
Dont rémunération fixe :	2.041.720,00 EUR
Dont rémunération variable :	440.000,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés de l'entreprise de sous-traitance :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

19.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non révisé)

32

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

A l'attention des porteurs de parts d'

Ethna-DEFENSIV

16, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DEFENSIV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2022, la variation de l'actif net du fonds et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (International Standards on Auditing, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants du fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

34 **Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2023

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ethna-DEFENSIV
 Identifiant d'entité juridique : 529900U8G97ZTLVL3W28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

36

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/ 852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<p><input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %</p>	<p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
---	--



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- La gouvernance des entreprises
- Les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise
- Les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées)

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et

sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- prévention de la corruption ;
- prévention de la fraude ;
- contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

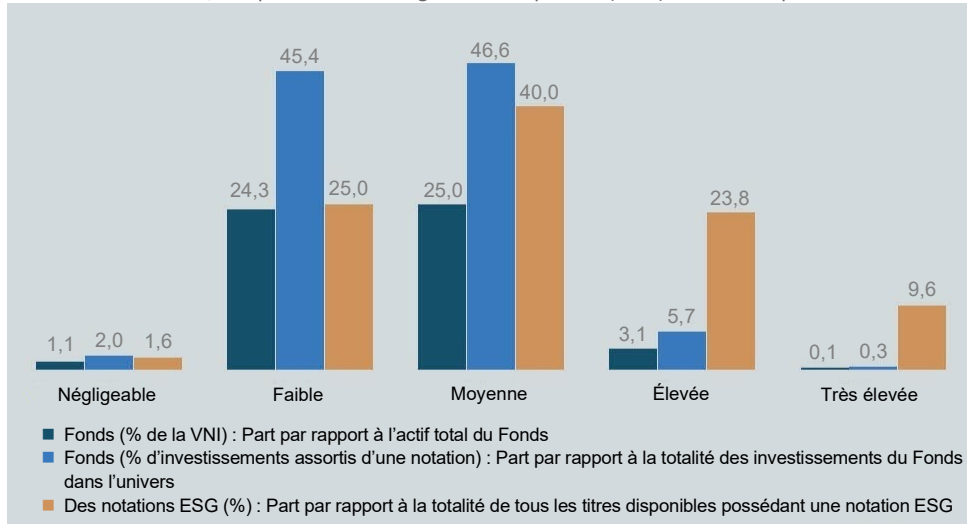
- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 30.

Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 20,3. Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 20,7.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds a réalisé deux investissements assortis d'un score de risque ESG élevé. Un investissement dans le secteur minier dépasse le seuil de 40 selon l'estimation initiale de Sustainalytics. Un processus d'engagement a été lancé à cet égard. Le deuxième investissement, dans le secteur des denrées alimentaires, a dépassé le seuil en raison d'une révision à la baisse de sa notation par Sustainalytics. Nous avons vendu cet investissement sans tarder.

Au 31 décembre 2022, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



38

Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

s. o.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement.

Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre.

Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

La liste comprend les investissements suivants, qui ont représenté la majeure partie des investissements réalisés au cours de la période sous revue du 01.01.2022 au 31.12.2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Suisse Reg.S. v.14(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	3,215	Suisse
États-Unis d'Amérique v.21(2023)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,8375	États-Unis d'Amérique
États-Unis d'Amérique v.21(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,335	États-Unis d'Amérique
États-Unis d'Amérique v.17(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,3075	États-Unis d'Amérique
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,18	États-Unis d'Amérique
Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Green Bond v.19(2023)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,02	Allemagne
États-Unis d'Amérique v.21(2026)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,8275	États-Unis d'Amérique
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.19(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,5	Allemagne

Microsoft Corporation v.16(2026)	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,3825	États-Unis d'Amérique
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,365	Allemagne
The Home Depot Inc. v.15(2025)	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,31	États-Unis d'Amérique
Walmart Inc. v.19(2026)	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,305	États-Unis d'Amérique
PepsiCo Inc. v.20(2025)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,285	États-Unis d'Amérique
Roche Holdings Inc. Reg.S. v.22(2025)	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1,275	États-Unis d'Amérique
Apple Inc. v.16(2026)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,2625	États-Unis d'Amérique



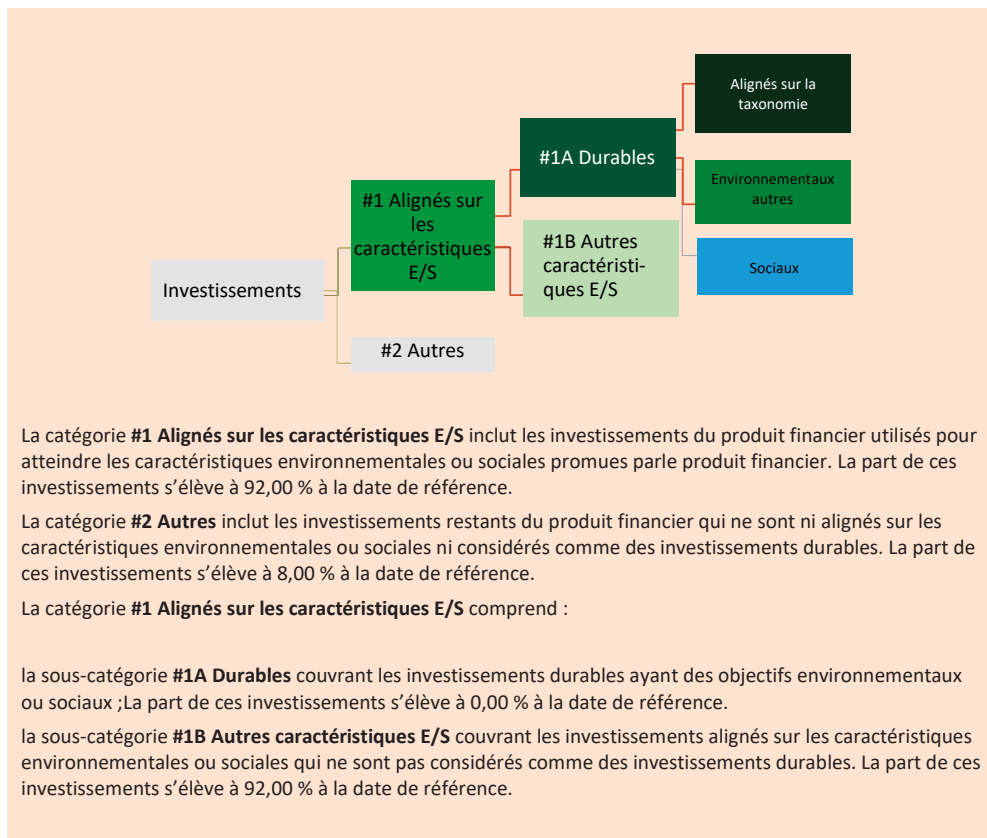
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

Secteur	% d'actifs
Emprunts d'État	38,30 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	7,32 %
Alimentation, boissons et tabac	6,86 %
Logiciels et services	5,24 %
Commerce de gros et de détail	3,64 %
Matériel et équipement informatique	3,49 %
Services aux collectivités	3,22 %
Produits ménagers et de soin personnel	3,13 %
Biens d'investissement	3,00 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	2,66 %
Banques	2,18 %
Immobilier	2,15 %
Semi-conducteurs et machines pour la production de semi-conducteurs	2,06 %
Vente au détail de produits alimentaires et de consommation de base	2,00 %
Médias et divertissements	1,66 %
Biens de consommation et habillement	1,57 %
Services financiers diversifiés	1,39 %
Automobiles et pièces détachées	1,07 %
Services à la consommation	1,04 %
Services de télécommunications	0,98 %
Santé : Equipements et services de santé	0,77 %
Energie	0,26 %

41



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'objectif principal de ce Fonds est de contribuer à la réalisation des caractéristiques E/S. C'est pourquoi ce Fonds ne s'engage pas actuellement à investir une part minimale de son actif total dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 3 du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE. Il en va de même pour les indications relatives aux investissements dans des activités économiques classées comme des activités habilitantes ou transitoires au titre de l'article 16 ou 10, paragraphe 2, du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE.

Du point de vue de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et la transition vers les énergies renouvelables ou des combustibles à faible intensité de CO2 d'ici à fin 2035. Les critères relatifs à l'énergie nucléaire comprennent des prescriptions étendues en matière de sécurité et d'évacuation des déchets.

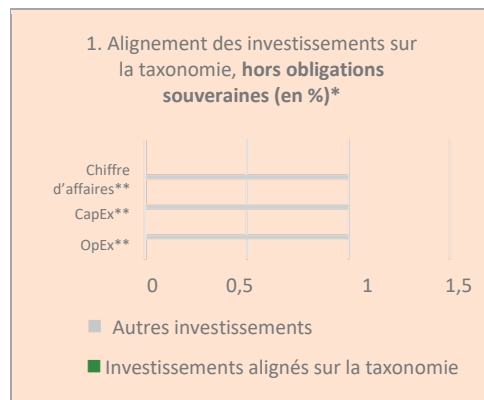
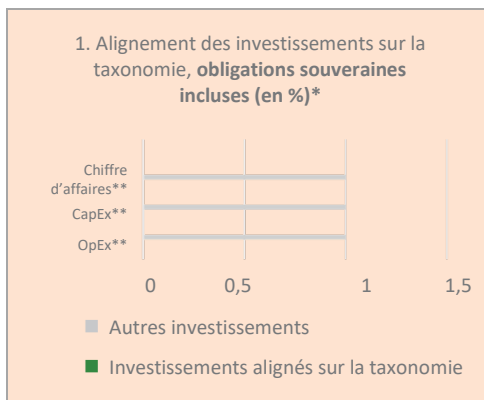
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier investit-il dans des activités alignées sur la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire¹ ?**

- Oui :**
 dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire
 Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- * Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
- ** Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part d'investissements alignés sur la taxonomie en pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation. Ce graphique ne contient pas les informations relatives aux domaines du gaz fossile et de l'énergie nucléaire. Les investissements réalisés dans ces domaines sont dans les deux cas de 0,00 %.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités transitoires : 0 %
 Activités habilitantes : 0 %

Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes alignées sur la taxonomie. On part du principe que ces données seront disponibles pour les prochains comptes annuels.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

S. O.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %

43



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de

l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Outre les dialogues avec les représentants des entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds, nous avons discuté en particulier avec les entreprises faisant l'objet d'un investissement particulièrement important par rapport à leur taille. Dans le cas des entreprises du secteur immobilier, nous avons insisté en particulier sur la nécessité d'un mode de construction durable et économe en ressources (transformation avant nouvelle construction).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Gestion, distribution et conseil

Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	45
Gérants de la Société de gestion :	Thomas Bernard Frank Hauprich Josiane Jennes	
Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :		
Président :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.	
Administrateurs :	Skender Kurtovic ETHENEA Independent Investors S.A. Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.	
Réviseur d'entreprises agréé du fonds et de la Société de gestion :	Ernst & Young S.A. 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	
Dépositaire :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	
Gestionnaire du fonds :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	
Agent d'administration centrale, Agent de registre et de transfert :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	
Agent payeur au Grand-Duché de Luxembourg :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	

Informations à l'attention des investisseurs en République fédérale d'Allemagne :

Agent payeur et d'information (jusqu'au 31 décembre 2022) :

DZ BANK AG
Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank,
Frankfurt am Main
Platz der Republik
D-60265 Frankfurt am Main

Agent payeur et d'information (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

46

Informations à l'attention des investisseurs en Belgique :

Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées à la distribution publique en Belgique. Les parts des autres catégories de parts ne peuvent être distribuées publiquement aux investisseurs en Belgique.

Agent payeur et distributeur (jusqu'au 31 décembre 2022) :

CACEIS Belgium SA/NV,
Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320
B-1000 Bruxelles

Agent payeur en Belgique (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG
Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
B-1000 Bruxelles

Informations à l'attention des investisseurs en Autriche :

Etablissement de crédit au sens de l'article 141, paragraphe 1 de la loi fédérale sur les fonds de placement (InvFG) de 2011 (jusqu'au 31 décembre 2022) :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Agent auprès duquel les porteurs de parts peuvent obtenir les informations requises au sens de l'article 141 de l'InvFG 2011 (jusqu'au 31 décembre 2022)

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Représentant fiscal national au sens de l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Avis aux investisseurs de la Principauté du Liechtenstein :

Agent payeur (31 décembre 2022) :

SIGMA Bank AG
Feldkircher Strasse 2
FL-9494 Schaan

Agent payeur (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

47

Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Informations à l'attention des investisseurs en Italie :

Agents payeurs :

Société Générale Securities Services
Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
IT-20123 Milano

State Street Bank International – Succursale Italia

Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.

Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella

Allfunds Bank S.A.U – Succursale di Milano

Via Bocchetto 6
IT-20123 Milano

Informations à l'attention des investisseurs en Espagne :

Agent payeur :

Allfunds Bank S.A.
c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

Informations à l'attention des investisseurs en France :

Agent payeur :

Caceis Bank
1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg

Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099

info@ethenea.com · ethenea.com

